

AFFAIRE N° 33. - Paiement Note d'honoraires de Maître Jean MAS, Notaire, de Frs CFA 166 570 Frs. relative à l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à M^{me} Georges MICHEL et à M^{me} Maxime HOAREAU, au P. K. 0,300 de Saint-François.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à régler à Maître Jean MAS, Notaire à Saint-Denis, la note d'honoraires d'un montant de Frs CFA 166 570 relative à l'établissement par son Etude de l'acte de vente à la Commune par M^{me} Georges MICHEL et M^{me} Maxime HOAREAU, d'un terrain situé au P. K. 0,300 de Saint-François.

Le montant de cette dépense sera imputé au chapitre 903 - Article 210 du Budget Communal de 1967.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis le 22 Décembre 1967
P. le Prefet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard.